

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.28

Objet : Demande de Financement au SE 38 pour travaux Espace Mairie

L'an deux mille neuf et le vingt-un avril,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 14 avril 2009

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel RODEL, Guy BATTAGLINI, Stéphane JODAR, Franck DENOLLY, Eric CLO

Mesdames : Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Annick MOURARET, Noélie LASCOLS, Sylviane MONNOT

Absents excusés : Michel CROS, Pierre VALVERDE

Secrétaire de séance : Mr Didier GERIN

Pouvoir de Michel CROS à Annick MOURARET

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Patrick BARRAUD

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune connaît un développement rapide de sa population et les locaux de la mairie doivent être rénovés et adaptés aux nouveaux besoins et leur cadre rénové.

Nous avons déjà procédé à l'embellissement de la petite place de la mairie, en la complétant par l'acquisition d'une fontaine et d'un espace de quelques 100 m², que nous avons rénovés et mis en valeur en 2007.

Rénover à présent l'éclairage public de cette place ainsi élargie est devenu une nécessité ; pour faire du bâtiment mairie et des espaces publics voisins un ensemble harmonieux, mettant en valeur le centre village, face à l'église et surtout renforçant la sécurité de circulation de nos concitoyens sur cet espace public.

Monsieur le Maire présente un estimatif d'un montant de 38 875,50 Euros HT.

Il propose au conseil municipal de solliciter l'aide financière du SE 38 pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- ◆ **Décide la rénovation de l'éclairage public de l'Espace Mairie pour un montant estimé à 38 875,50 Euros HT.**
- ◆ **Charge Monsieur le Maire de déposer auprès du SE 38 une demande de subvention à ce titre.**
- ◆ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :
Patrick BARRAUD